**Mardi 25 avril 2023 CC No 108**

***Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
du 25 avril 2023***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Présidence  | : | BÜNZLI Luc-Olivier  |
| Ouverture de la séance | : | 20h00 |
| Appel nominal  | : | 26 membres présents – Quorum atteint |
| Excusé·e·s | : | 4 |
| Absent·e·s | : | 0 |
| Votations | : | À bulletin secret pour le préavis 01/2023 ; à main levée pour les autres objets |
| Clôture de la séance  | : | 21h54 |
| Documents transmis avec la convocation | : | PV de la séance du 6 décembre 2022 ; |
|  | Préavis 01/2023 ; Préavis 02/2023 ; Préavis 03/2023 ; Préavis 04/2023 ; Annexes au préavis 01/2023 |

**ORDRE DU JOUR**

1. Accueil - présences
2. Adoption de l’ordre du jour et du PV
3. Démissions, assermentations et commissions
4. Informations du Bureau du Conseil et courrier
5. Informations de la Municipalité
6. **Préavis** **01/2023** : Demande de crédit d’étude de CHF 150'000.- TTC pour la rénovation de la maison communale à la Rte du Village 2
7. **Préavis 02/2023** : Demande de crédit d’étude de CHF 90'000.- TTC pour la réfection de la chaussée, du réseau d’eau potable et des collecteurs d’eaux claires secteur Planche Nardin - Chemin des Laviaux
8. **Préavis 03/2023** : Demande d’autorisation pour la constitution d’une servitude personnelle d’usage de 50 places d’abri PC dans le collège Gustave Roud en faveur de la commune de Vucherens et octroi, pour ce faire, d’un crédit de CHF 46'521.-
9. **Préavis 04/2023** : Adaptation vacations et indemnités pour la législature 2021-2026
10. Divers et propositions individuelles

\* \* \* \* \* \* \* \* \*

1. **ACCUEIL - PRESENCES**

Le président Luc-Olivier Bünzli souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du Conseil communal du 25 avril 2023.

On procède à l’appel nominal. Présent·e·s : 26. Excusé·e·s : 4. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le président déclare la séance ouverte.

1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DU PV**

L’ordre du jour est accepté à l’unanimité.

Le PV du 06 décembre 2023 est relu et adopté sans modification avec 24 voix pour et deux abstentions.

1. **DEMISSIONS, ASSERMENTATIONS ET COMMISSIONS**

L’actuel conseiller communal Blaise Rion a été élu au poste de Municipal, il prendra ses fonctions au mois de juin 2023. Il est félicité. Son unique concurrent Steve Tavolini est remercié pour sa participation.

Catherine Winkler déménagera dans le cours de la législature et son siège devra être repourvu. En attendant, elle demande déjà d’être remplacée dans ses autres fonctions au sein du Conseil. Il s’agit de la remplacer au poste de scrutatrice suppléante, de membre suppléante à la commission de gestion et de membre de la commission de recours des impôts.

Pour la place de scrutatrice suppléante : Dominique Glauser est proposée par Véronique Schrago. Seule candidate, elle est élue par acclamation.

Pour la place de suppléant à la commission de gestion : Julien Cherpillod est proposé par Jean-Blaise Held. Seul candidat, il est élu par acclamation.

Pour la place de membre de la commission de recours des impôts : Camille Trolliet se propose. Seule candidate, elle est élue à l’unanimité.

Un courrier de démission de la part de Coralie Leresche est parvenu au bureau. Celle-ci n’a jamais pu être assermentée en raison de ses absences. Pour la remplacer, Daniel Gallay, le prochain des viennent-ensuite prête serment devant l’assemblée.

1. **INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER**

Rien à signaler.

1. **INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic Etienne Cherpillod :

Concernant l’administration communale : La Municipalité a engagé Mme Florence Jan pour assurer le contrôle de la population et assister Mme Noémie Steiger au greffe.

La municipale Valérie Hirt :

Concernant l’informatique :

Le nouveau prestataire a donné un premier jour de formation à la Municipalité. Celui-ci s’est bien passé. Mme Jan profitera également de jours de formation pour qu’elle puisse travailler de manière efficace.

Concernant les transports :

La mise en consultation du nouvel horaire de bus aura lieu du 29 mai au 11 juin 2023. Toute remarque à ce sujet pourra être transmise à la Municipalité d’ici au 5 juin 2023.

Concernant l’arrêt de bus du milieu du village installé provisoirement, la Municipalité s’est prononcée positivement sur son maintien définitif en raison de son utilité pour les écoliers.

Le municipal Jean-François Perroud :

Concernant la citerne de la salle communale :

La Municipalité avait annoncé lors d’un dernier Conseil qu’une révision de la citerne avait été réalisée et que celle-ci était fonctionnelle. Une fuite a toutefois été repérée depuis et il a fallu la réparer, ce qui a engendré quelques coûts.

Concernant la route du réservoir :

Celle-ci a été restaurée.

Concernant les places de parc de l’ancien collège :

Les places de parc ont été refaites.

Le municipal Urbain Cherpillod :

Concernant la STEP de Lucens :

La Commune de Vucherens y est déjà raccordée, mais la STEP EMB va être transformée dans le cadre d’une entente intercommunale. La demande de permis de construire pour la nouvelle STEP n’a pas fait l’objet d’opposition. Une autorisation de la DGE doit encore être obtenue. Dès 2026 et peu importe l’avancée des travaux, l’EMB gérera la STEP, remplaçant ainsi l’AIML (Association intercommunale Moudon-Lucens) à ce poste. Les travaux continueront jusqu’en 2028, à cette date, les micropolluants seront traités dans la nouvelle structure.

Concernant l’enfumage des canalisations :

Un rapport sur l’état du réseau d’eaux claires et usées a été réalisé grâce aux travaux d’enfumage. Celui-ci a été transmis aux habitants au début de l’année. Des courriers ont été envoyés aux personnes concernées avec des demandes de mise en conformité. Certains propriétaires concernés ont déjà contacté la Municipalité avec des interrogations sur ces erreurs de raccordement et sur les mesures à prendre. Le but est de régler tous les cas problématiques, même les plus compliqués et techniques, avant la fin de la législature. Le problème est aussi lié à la mise en service de la nouvelle STEP EMB.

Concernant les eaux potables :

La Municipalité a demandé au bureau d’ingénieurs AWI ses services pour une mise à jour de notre plan directeur et le traitement des pesticides découverts dans les eaux potables.

La municipale Frédérique Plasschaert Marengo :

Concernant la santé :

Un défibrillateur a été installé dans le couloir devant le bureau communal. Il est accompagné d’une notice d’utilisation. Il est adapté pour des victimes enfants ou adultes. Le boitier ne doit pas être ouvert hors cas d’utilisation, car une alarme se déclenche en cas de manipulation. Une formation de premiers secours a été suivie par Noémie Steiger, Céline Gentil-Matinez, Carlos Miranda, Valérie Hirt, Olivier Marengo, Luc-Olivier Bünzli et Frédérique Plasschaert-Marengo. Ils ont appris à utiliser l’appareil et à prodiguer quelques premiers soins. Un tout-ménage sera également envoyé à la population car un autre cours est proposé et 15 places sont disponibles. A titre informatif, un sondage est réalisé et 6 membres de l’assemblée sont déjà intéressés.

1. **Préavis 01/2023 :** Demande de crédit d’étude de CHF 150'000.- TTC pour la rénovation de la maison communale à la Rte du Village 2

Composition de la commission ad hoc : Jean Blaise Held, Véronique Schrago et Julien Cherpillod.

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par le municipal Jean-François Perroud. La Municipalité a, comme demandé lors de la précédente séance du Conseil, apporté un complément d’information à la demande de crédit d’étude pour la rénovation de la maison communale. Pour la Municipalité, il est important que ce projet puisse avancer, car cela fait plusieurs mois que le projet est au point mort.

Rapport de la commission : Le conseiller Jean-Blaise Held lit le rapport. La commission préfère ne pas se prononcer et laisser à chaque membre la possibilité de voter librement puisque le sujet et les différents arguments ont déjà été discutés à maintes reprises.

Discussions des membres du Conseil et clarifications de la Municipalité :

Remarques et discussions des conseillers Pierre Béda, Steve Tavolini, Daniel Gallay, David Szoboszlay, Gabriel Chauvet, Sergio Silveira et Blaise Rion et éclaircissements des municipaux Jean-François Perroud, Etienne Cherpillod, Urbain Cherpillod et de la boursière Céline Gentil-Martinez.

* Dans le calcul des coûts provisionnels des travaux, les 20% supplémentaires ne sont pas compris. Ainsi, le total annoncé s’élève à CHF 2'000'000 alors qu’il sera vraisemblablement de CHF 2'400'000. En réalité, le crédit d’étude va servir à estimer ces coûts de manière fiable. En inscrivant un total de CHF 2'000'000, la Municipalité indique aux prestataires un montant à ne pas dépasser.
* Dans les comptes prévisionnels, les intérêts sont estimés à 2%, c’est bien plus bas que les taux en cours sur le marché actuel. Cette différence est due à un taux beaucoup plus bas dont bénéficient les communes.
* Le crédit d’étude n’est pas constitué uniquement des plans d’architecte, il s’agit d’un dossier comprenant l’ensemble des coûts à prévoir en fonction des prestations de toutes les entreprises qui contribueront au projet. Ces CHF 150'000.- ne sont pas inutiles, ils servent à récolter toutes les entrées d’offres qui seront nécessaires au projet et à les faire contrôler par l’architecte. Une fois ces chiffres récoltés, leur somme permettra de déterminer le coût des travaux eux-mêmes.
* La Municipalité n’a pas encore sérieusement prévu de plan B au cas où le préavis ou le projet lui-même devaient être refusés par le Conseil. Elle ne sait pas non plus à combien l’immeuble pourrait être revendu si le projet était abandonné.
* Les honoraires des mandataires spécialisés pour ce type de chantier s’élèvent communément à environ 15% des coûts totaux. La somme de CHF 150'000.- est donc cohérente.
* Les coûts du crédit d’étude peuvent sembler disproportionnés pour un simple dossier. Il s’agit en réalité d’une étape importante pour toute construction, y compris dans des chantiers privés. Le but est de déterminer combien les prestataires et le matériel vont coûter. Cette étape passe souvent inaperçue dans des projets privés, car il s’agit d’une facture présentée au client une fois les travaux terminés et ainsi englobée dans le prix total du chantier. Si le Conseil, une fois informé grâce au crédit d’étude souhaite abandonner le projet, le travail fourni par le bureau d’architecte (récolte des offres, calculs des coûts, réalisation des plans, etc.) devra tout de même être payé. Une dépense d’une telle importance doit être approuvée par le Conseil en tous les cas. La Municipalité préfère donc que la dépense soit acceptée avant même que le bureau d’architecte ne commence à préparer ce crédit. Elle évite ainsi de devoir faire valider la dépense une fois le dossier réalisé, alors que le Conseil pourrait décider en dernier lieu de refuser les travaux.
* Le préavis semble indiquer que le prix du projet global s’élèvera à CHF 2'000'000.-. Il faut toutefois y ajouter le prix des crédits d’études ainsi que le prix d’achat. Le coût global s’élèvera probablement plutôt à CHF 3'100'000.- voir CHF 3'500'000.-.
* Si le projet devait être abandonné et l’immeuble revendu, il faut réfléchir aux coûts supplémentaires liés à la construction d’un autre local voirie. Il faudra peut-être acheter un autre terrain ou faire d’autres constructions. La Commune est propriétaire de trois autres terrains qui pourraient potentiellement être utilisés à cette fin, mais aucune réflexion n’a encore été faite à ce sujet.
* Le bureau d’architecte chargé du dossier a déjà été sélectionné par la Municipalité. Cette dernière n’a pas jugé utile d’organiser un concours d’architecte, car cela aurait engendré des coûts supplémentaires. A titre d’exemple, le concours d’architecte mis en œuvre pour la construction du collège Gustave Roud a coûté entre CHF 500'000.- et CHF 600'000.-.
* La Municipalité rappelle qu’elle n’a pas d’autre choix que de commencer ce genre de projet par un crédit d’étude. Les prestataires seront ensuite tenus par les offres faites à cette occasion pendant plusieurs mois.
* La Municipalité estime que le projet a déjà assez été retardé. L’aménagement d’un nouveau local de voirie devient urgent, car il n’existe presque plus de véhicules utilitaires assez petits pour entrer dans le bâtiment actuel.
* Le budget total estimé à CHF 2'000'000.- comprend les coûts du crédit d’étude.
* Le projet a déjà été retardé plusieurs fois lorsque le Conseil a refusé des préavis le concernant. La Municipalité ne comprend pas pourquoi le Conseil semble avoir perdu l’engouement exprimé lors de la décision d’achat de l’immeuble. Il semble qu’à ce moment, c’est la perspective de l’ouverture d’un tea-room au village qui avait particulièrement intéressé les conseillères et conseillers. Cet aspect du projet a été abandonné.
* Grâce à un calcul, certains membres sont arrivés à la conclusion que le m2 du local de voirie coutera CHF 6'800.-. Il s’agit d’un prix très élevé.
* Il faudra réfléchir à la problématique des nuisances sonores et olfactives pour les personnes logeant en dessus de la voirie ou d’un local commercial. Les conflits de voisinage doivent être évités.
* Certaines remarques issues de la discussion du jour ont déjà été faite à maintes reprises et il semble que la discussion commence à tourner en rond.
* La commission a renoncé à faire une recommandation de vote, puisque tous les arguments pour et contre ont déjà été abordés plusieurs fois. Ce procédé est déploré par certains.
* Le projet a déjà été reporté plusieurs fois, il s’agit maintenant de prendre une décision, soit pour avancer dans le projet, soit pour l’abandonner définitivement.
* La Municipalité rappelle que le local de voirie est aussi le lieu de travail des employés communaux, qui doivent pouvoir exercer leur profession dans un cadre correcte.
* Aux vues de l’importance de la discussion et des vives réactions engendrées par le sujet, il est proposé que le vote se fasse à bulletin secret. Plus de 5 membres soutiennent cette démarche. Elle est donc mise en œuvre.

Décision : La votation se fait à bulletin secret. Sur 26 bulletins rentrés, 26 sont valables. Le préavis est refusé avec 11 oui, 13 non et 2 blancs.

1. **Préavis 02/2023 :** Demande de crédit d’étude de CHF 90'000.- TTC pour la réfection de la chaussée, du réseau d’eau potable et des collecteurs d’eaux claires secteur Planche Nardin - Chemin des Laviaux

Composition de la commission : Stéphane Guyaz, Patrick Vuagniaux et Camille Trolliet.

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par le municipal Urbain Cherpillod. Le revêtement de la route dans le secteur Planche-Nadin – Chemin des Laviaux est usé. Il est constamment nécessaire d’y ajouter une petite couche. La Municipalité a donc réfléchi à poser un nouveau revêtement sur tout le secteur. Des conduites d’eau potable passent sous cette route et il est fortement probable que les travaux de remise à neuf de la route détruisent ces canalisations déjà anciennes et usées. Chaque été, ces dernières débordent et diverses inondations sont à déplorer en raison de l’étroitesse des canalisations et de leur tendance à se boucher rapidement. Des tests de passage de caméra pour déterminer l’état des conduites ont été réalisés. Un effondrement de ces dernières a été découvert aux Laviaux ainsi que plusieurs incohérences dans leur tracé et leurs intersections. Pour toutes ces raisons, la Municipalité trouve judicieux de réaliser de grands travaux qui permettraient à la fois de réviser toutes les canalisations du secteur et de poser un nouveau revêtement. Ainsi un crédit d’étude global est demandé afin de déterminer avec plus de détails les coûts et les méthodes de réalisation. La Municipalité a décidé pour ce faire de s’adresser au bureau AWI avec lequel elle a déjà travaillé pour d’autres dossiers et dont le devis était inférieur à d’autres offres reçues. La Municipalité a toutefois besoin de l’aval du Conseil pour le mandater.

Rapport de la commission : Le rapporteur Stéphane Guyaz lit le rapport et recommande d’accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité. Il demande également à la Municipalité de prêter attention aux questions de sécurité routière et de passage de la connexion haut débit pour la suite du projet.

Discussions des membres du Conseil et clarifications de la Municipalité :

Remarques et discussions du conseiller Jean-Blaise Held et éclaircissements du municipal Urbain Cherpillod :

* Il est clair qu’avant la réalisation du crédit d’étude, il est impossible de chiffrer avec exactitude les coûts de travaux mais la Municipalité estime qu’au moins CHF 1'000'000.- seront nécessaires. Si le crédit d’étude révèle une somme sensiblement plus élevée, la Municipalité proposera un projet moins ambitieux.
* Quitte à ouvrir la route, il serait intéressant d’installer un tuyau vide en dessous en prévision de l’installation d’un réseau internet haut débit.
* La Municipalité prévoit également dans le projet de d’installation du revêtement, d’aménager des éléments ralentisseurs pour la sécurité routière.

Décision : Le vote se fait à main levée. Avec 25 oui et une abstention, le Conseil accepte le préavis.

1. **PREAVIS 03/2023 :** Demande d’autorisation pour la constitution d’une servitude personnelle d’usage de 50 places d’abri PC dans le collège Gustave Roud en faveur de la commune de Vucherens et octroi, pour ce faire, d’un crédit de CHF 46'521.-

Composition de la commission : Steve Tavolini, Lucie Senn Nura et Muriel Mivelaz

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par la municipale Valérie Hirt. Le présent préavis a une importance formelle. Le fonds existe déjà et sert à acheter des places PC ou à les entretenir et si celui-ci n’est pas utilisé d’ici au 31 décembre 2024, il sera attribué à d’autres communes du Canton. Puisque le crédit dépasse CHF 30'000.-, la Municipalité a besoin de l’accord du Conseil.

Rapport de la commission : Le rapporteur Steve Tavolini lit le rapport et recommande d’accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarifications de la Municipalité :

Remarques et discussions des conseillers Pierre Béda et Blaise Rion et éclaircissements de la municipale Valérie Hirt et du municipal Etienne Cherpillod :

* Si la Commune de Vucherens ne dépense pas la totalité du fonds d’ici à la fin 2024, celui-ci sera attribué par le canton à une autre commune en application de la loi. Ce montant doit toutefois être utilisé dans le cadre des places dans des abris de protection et tout retrait devra être approuvé par le canton. La Commune de Vucherens ne peut donc pas vider ce fonds en dehors de sa finalité.
* Il n’est pas possible pour le moment d’acheter d’autres places avec le reste du fonds, car les autres places au Collège Gustave Roud sont déjà attribuées aux autres communes et il n’y a pas d’autres options dans la région.

Décision : Le vote est réalisé à main levée. Le Conseil adopte le préavis avec 24 oui et 2 abstentions.

1. **PREAVIS 04/2023 :** Adaptation vacations et indemnités pour la législature 2021-2026

Composition de la commission : Carine Guineheux, Sergio Silveira et Gabriel Chauvet

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par la municipale Valérie Hirt. L’attribution d’une prime de sortie aux Municipaux est déjà usuelle. La Municipalité souhaite toutefois l’officialiser, en particulier cette année, puisque Etienne Cherpillod va quitter ses fonctions, qu’il exerce depuis plus de 20 ans. En conséquence, sa prime sera particulièrement élevée. Ces primes font office de remerciement envers les Municipaux pour leur engagement.

Rapport de la commission : Le rapporteur Sergio Silveira lit le rapport et recommande d’adopter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarifications de la Municipalité :

Aucune remarque n’est faite par les membres du Conseil à ce sujet.

Décision : Le vote est réalisé à main levée. Le préavis est accepté avec 25 oui et une abstention.

1. **DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Interventions des conseillers Steve Tavolini, Pierre Béda, Sébastien Cherpillod, Patrick Vuagniaux, Luc-Olivier Bünzli, David Szoboszlay et Jean-Blaise Held et des municipales Frédérique Plasschaert-Marengo et Valérie Hirt :

* L’Association intercommunale Services techniques Broye vaudoise (AISTBV) a présenté ses comptes. Les finances se portent bien, le bilan est positif et les budgets sont tenus. Le budget dédié à la Commune de Vucherens n’a pas été utilisé, la somme de CHF 20'223.- sera donc rétrocédée. De nouvelles communes vont intégrer l’association, ce qui engendrera une baisse des coûts.
* Les convocations ont été envoyées par email pour la présente séance. Les membres ont la possibilité de s’adresser au bureau s’ils souhaitent recevoir également une copie papier, comme précisé dans les séances précédentes.
* L’installation du défibrillateur est appréciée, mais il y a des doutes sur sa position. Il se trouve qu’au bureau communal, il est accessible 24/24h et 7/7j. Cet emplacement au chaud et au sec a permis d’acquérir un modèle moins cher. Il est possible d’installer plusieurs machines à différents endroits, mais cela représente un certain budget. Dans tous les cas, le défibrillateur est un complément au massage cardiaque, il faut toujours commencer par masser en envoyer une tierce personne chercher l’appareil.
* Il faudrait mieux indiquer l’emplacement du défibrillateur, car il n’est pas évident à trouver. Un tout ménage sera envoyé à ce sujet et l’emplacement est référencé sur le site de l’état de Vaud pour les premiers répondants.
* Concernant l’arrêt de Car postal qui passera de provisoire à définitif au milieu du village, il faudrait que les freins des cars soient révisés, car ils font trop de bruit pour le voisinage. La Municipalité n’a pas beaucoup de pouvoir à ce sujet. L’arrêt ne nécessitera pas de nouvel aménagement de la route, seul un panneau indicateur sera installé.
* Les membres des commissions qui désirent faire valoir des indemnités pour leurs services sont priés de se manifester auprès du président en remplissant le formulaire prévu à cet égard en mentionnant le n° IBAN sur lequel le versement doit être fait.

Intervention personnelle de la Municipale Fréderique Plasschaert-Marengo :

Madame la municipale Fréderic Plasschaert-Marengo dénonce des rumeurs infondées la concernant. Elle avait déjà fait l’objet d’attaques personnelles lors des élections à la Municipalité et celles-ci ont repris avec l’approche des élections au poste de syndic. Ces propos sexistes et diffamatoires la blessent. Contrairement à certaines allégations faites à son encontre, elle n’est ni irresponsable, ni incompétente, ni indigne de confiance, et ne souffre d’aucune addiction.

Elle est parfois victime de pertes d’équilibres en raison d’un traitement anti-cancéreux qu’elle doit subir et qui l’empêche d’ailleurs de consommer ne serait-ce qu’une goutte d’alcool. Elle désire aussi préciser qu’elle exerce ses fonctions en tout intégrité, sans faire preuve de favoritisme d’aucune sorte.

Elle rappelle que la collégialité est importante au sein de la Municipalité et qu’à ce titre elle désapprouve le comportement égoïste de certains. Elle refuse toutefois de taire les attaques personnelles à son sujet au nom de ce principe.

Elle dénonce également le même genre d’agissements diffamatoires à l’égard d’autres membres de la Municipalité et du Conseil.

Elle précise aussi qu’elle n’a jamais aspiré au poste de syndique. De plus, au vu du climat de travail au sein de la Municipalité et malgré son intérêt pour les tâches confiées, elle commence à douter de son engagement. Elle sait que sa présence est nécessaire pour l’élection du mois de juin, raison pour laquelle elle restera en poste au moins jusqu’à cette date. Elle précise qu’elle s’entend bien avec la majorité de ses collègues et des employés avec lesquels elle collabore, mais ne supporte plus les attaques et des comportements qu’elle qualifie de malhonnêtes.

Elle demande à chacun de mettre fin à ses rumeurs et de les contredire le cas échéant.

Le président Luc-Olivier Bünzli remercie chacune et chacun de leur présence et de leur participation à la présente séance.

La séance est levée à 21h54. La prochaine séance aura lieu le 20 juin 2023 à 20h.

|  |  |
| --- | --- |
| ../Signature%20LOB.png |  |
| Le Président |  La Secrétaire |
| Luc-Olivier Bünzli |  Noémie Gabriel |